



ORDRE DES **PHARMACIENS** DU QUÉBEC

Présent pour vous

Élargissement du rôle du pharmacien

La loi n'est pas encore en vigueur

Depuis l'adoption du projet de loi permettant d'élargir le rôle des pharmaciens, beaucoup de patients questionnent leur pharmacien sur la possibilité de prolonger ou d'adapter leurs ordonnances ou encore d'amorcer des traitements pour des problèmes de santé mineurs.

Les pharmaciens n'ont pas encore la possibilité d'exercer ces activités. C'est seulement après l'adoption de différents règlements qu'ils pourront le faire.

Lorsque ces règlements seront adoptés, l'Ordre des pharmaciens du Québec informera la population afin que vous puissiez bénéficier de ces nouveaux services.